

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept le vingt-un mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 13 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

*Secrétaire de séance : Mme CALERO Marie*

|               |                   |                     |
|---------------|-------------------|---------------------|
| Mme BOMPARD   | Mme MOREL-PIETRUS | M. MALAPERT         |
| M. RAOUX      | M. JEAN           | Mme PECHOUX         |
| Mme CALERO    | Mme MATHIEU       | M. POIZAC           |
| Mme LAVALLEE  | M. BEGUE          | Mme PONCET          |
| Mme NERSESIAN | Mme GRANDO        | Mme GUTIEREZ        |
| M. MICHEL     | Mme PLAN          | M. FIORI            |
| Mme FOURNIER  | M.BESNARD         | Mme BOUCLET         |
| M. VASSE      | Mme SIBEUD        | Mme FARJON-DESFONDS |
| M. MASSART    | M. MORAND         | M. ZILIO            |
| M. MERTZ      | M. MARTIN         | Mme PETRINI-CAMILLO |

**Représentés :**

M. DUMAS                            par M. MASSART  
M. RODRIGUEZ                    par M. RAOUX  
M. LAMBERTIN                    par M. ZILIO

### QUESTION N° 01 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-15,  
Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

**Candidature : Mme CALERO**

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 02 – CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE M. GUY JEAN**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

- **PREND ACTE** de l'installation, en qualité de Conseiller Municipal, de Monsieur Guy JEAN, suivant sur la liste « Bollène Espoir » lors des dernières élections municipales.

**QUESTION N° 03 – MARCHES D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE BOLLENE / C.C.A.S. DE BOLLENE – CONVENTION CONSTITUTIVE – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention constitutive du groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S. de Bollène aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 04 – ACQUISITION PROPRIETE DE L'INDIVISION MATHIEU DE VIENNE – PARCELLE SECTION D N° 947 – CHEMIN DE LA BRUYERE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- acquérir pour un montant de 25 050 €, la parcelle cadastrée section D n° 947 d'une superficie de 25 050 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Claire DE MASSON D'AUTUME, Mme Marie de HEURTAULT DE LAMMERVILLE, Mme Anne QUENNEC, Mme Catherine MATHIEU DE VIENNE, Mme Bernadette HUYGUES-DESPOINTES, M. Antoine MATHIEU DE VIENNE et M. Jean MATHIEU DE VIENNE, située chemin de la Bruyère.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),

**QUESTION N° 05 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 06 – SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (S.M.D.V.F.) –  
DEBROUSSAILLEMENT DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES – ET REFECTION DE PISTES DE DEFENSE  
FORESTIERE CONTRE L'INCENDIE (D.F.C.I.) – CONTRIBUTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- accorder le versement d'une contribution financière de la Commune au Syndicat Mixte de Défense et Valorisation Forestière pour l'année 2017 d'un montant maximal de 25 000,00 € correspondant à la réalisation des travaux de mise aux normes de débroussaillage sur les voies ouvertes à la circulation publique situées dans les massifs forestiers et ceux concernant les travaux sur les pistes D.F.C.I.  
Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de cette opération.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 07 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES DANS LE RESEAU DU  
BASSIN VERSANT DE LA STATION D'EPURATION DE BOLLENE ECLUSE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE  
L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter le projet de travaux d'élimination des eaux claires parasites du bassin versant de la S.T.E.P. de Bollène Ecluse dont le coût d'opération en phase A.V.P. est estimé à **540 700,00 € H.T.**,

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le Budget Annexe Assainissement de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, à hauteur de **30 % soit 162 210,00 € H.T.**, pour la réalisation de cette opération dans le cadre des travaux d'amélioration du fonctionnement des stations et des réseaux.

Cette opération (études et travaux) sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement, adoptée en séance lors Conseil Municipal du 19 février 2014.

Il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement,

- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et au suivi de ce dossier.

#### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

### **QUESTION N° 08 – MAILLAGE DU BASSIN VERSANT DE LA STATION D'EPURATION DE BOLLENE ECLUSE VERS LA STATION D'EPURATION DE LA CROISIERE – REMISE A LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE (C.N.R.) DU PIEZOMETRE P5 – SUR LE CANAL DE REALIMENTATION DE LA NAPPE RIVE DROITE DE L'AMENAGEMENT DE DONZERE-MONDRAGON – CONVENTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention à passer avec la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.) relative à la remise du piézomètre P5 sur le canal de réalimentation de la nappe, rive droite de l'aménagement de Donzère-Mondragon,
- autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

#### **Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 09 – RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MAILLAGE DU BASSIN VERSANT DE LA STATION D'EPURATION DE BOLLENE ECLUSE VERS LA STATION D'EPURATION DE LA CROISIÈRE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE/VILLE DE BOLLENE**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence dans le cadre du raccordement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à l'assainissement collectif afin que la Commune réalise ces travaux au nom de la C.C.R.L.P., aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à l'Unanimité des suffrages exprimés**

**QUESTION N° 10 – FESTIVAL « LES POLYMUSICALES » 2017 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter les conventions de partenariat à passer entre la ville de Bollène et les entreprises qui désirent contribuer à l'organisation du festival d'été « Les Polymusicales » 2017 aux conditions énoncées ci-dessus,
- autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 11 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT VILLE 2015-2020 – PLAN LOCAL D'ACTIONS DE PREVENTION DE LA RADICALISATION – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- approuver le plan local d'actions de prévention de la radicalisation à annexer au contrat de ville de Bollène,
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre : M. BESNARD**

**QUESTION N° 12 – ORGANISMES DIVERS – MODIFICATION MEMBRE / DELEGUE / REPRESENTANT**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- voter pour procéder à la modification des membres du Conseil Municipal devant siéger au sein des organismes suivants et pour désigner un membre représentant l'association Parlaren à Bouleno au sein du Comité de Suivi Paritaire dans le cadre de l'animation du fonds du Centre de Documentation Provençale.

A l'**unanimité** des membres présents, le vote a lieu à main levée pour l'ensemble des élections suivantes :

Conseil d'Administration du Lycée « Lucie AUBRAC »

**Candidature** : Mme Claudine MATHIEU

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée « Lucie AUBRAC » :**

- Mme Claudine MATHIEU

**La nouvelle composition du Conseil d'Administration du Lycée « Lucie AUBRAC » s'établit comme suit :**

**Membres titulaires :**

- Mme Marie-Claude BOMPARD  
- Mme Marie-France NERSESSIAN  
- M. Pierre MICHEL

**Membres suppléants :**

- Mme Marie CALERO  
- Mme Thérèse PLAN  
- Mme Claudine MATHIEU

Conseil d'Administration du Collège « Henri Boudon »

**Candidature** : Mme Claudine MATHIEU

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège « Henri Boudon » :**

- Mme Claudine MATHIEU

**La nouvelle composition du Conseil d'Administration du Collège « Henri Boudon » s'établit comme suit :**

**Membre titulaire :**

- M. Claude RAOUX



**Membre suppléant :**

- Mme Claudine MATHIEU

Conseils d'Ecoles

**Candidature :** Mme Claudine MATHIEU

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein des Conseils d'Ecoles des groupes scolaires Jean Giono et Les Tamaris :**

- Mme Claudine MATHIEU

**La nouvelle composition des représentants de la Commune au sein des Conseils d'Ecoles s'établit comme suit :**

Outre le Maire, ou son représentant, dans toutes les réunions des Conseils des Ecoles en son absence,

**\* Groupe Scolaire Jean Giono**

- Ecole Maternelle : Mme Claudine MATHIEU

- Ecole Primaire : Mme Claudine MATHIEU

**\* Groupe Scolaire Curie**

- Ecole Maternelle : Mme Thérèse PLAN

- Ecole Primaire : Mme Thérèse PLAN

**\* Groupe Scolaire A. Blanc**

- Ecole Maternelle : Mme Patricia PECHOUX

- Ecole Primaire : Mme Patricia PECHOUX

**\* Groupe Scolaire les Tamaris**

- Ecole Maternelle : Mme Claudine MATHIEU

- Ecole Primaire : Mme Claudine MATHIEU

**\* Groupe Scolaire Joseph Duffaud**

- Mme Christine FOURNIER

**\* Groupe Scolaire Gabriel Péri**

- Mme Marie CALERO

Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil (S.I.C.E.C.)

**Candidature** : Mme Claudine MATHIEU

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil (S.I.C.E.C.) :**

- Mme Claudine MATHIEU

**La nouvelle composition du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil (S.I.C.E.C.) s'établit comme suit :**

**Membre titulaire :**

- Mme Stella PONCET

**Membre suppléant :**

- Mme Claudine MATHIEU

Commission Paritaire de l'Association des Sociétés Utilisatrices du Plan d'Eau « le Trop Long »

**Candidature** : M. Guy JEAN

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein de la Commission Paritaire de l'Association des Sociétés Utilisatrices du Plan d'Eau « le Trop Long » :**

- M. Guy JEAN

**La nouvelle composition de la Commission Paritaire de l'Association des Sociétés Utilisatrices du Plan d'Eau « le Trop Long » s'établit comme suit :**

Outre Madame le Maire, Président de Droit,

**Délégués titulaires :**

- M. Claude RAOUX
- M. Jean-Marie VASSE
- M. Pierre MICHEL

**Délégués suppléants :**

- Mme Thérèse PLAN
- M. Guy JEAN
- Mme Stella PONCET

Comité de Suivi Paritaire - Animation du fonds du Centre de Documentation Provençale

**Membres du Conseil Municipal :**

**Candidature :** Mme Claudine MATHIEU

**Membres représentant l'association Parlaren à Bouleno :**

**Candidature :** M. Alain GOUVERNET

A la **Majorité Absolue** des suffrages exprimés,

Abstentions : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**est désigné en qualité de représentant de la Commune au sein du Comité de Suivi Paritaire - Animation du fonds du Centre de Documentation Provençale :**

- Mme Claudine MATHIEU

**est désigné en qualité de représentant de l'association Parlaren à Bouleno au sein du Comité de Suivi Paritaire - Animation du fonds du Centre de Documentation Provençale :**

- M. Alain GOUVERNET

**La nouvelle composition du Comité de Suivi Paritaire - Animation du fonds du Centre de Documentation Provençale s'établit comme suit :**

Outre le Maire, Président de droit, ou son représentant légal en cas d'absence M. Claude RAOUX

**Membres du Conseil Municipal :**

- Mme Jacqueline MOREL-PIETRUS

- Mme Claudine MATHIEU

- Mme Geneviève SIBEUD

- M. Pierre MASSART

**Membres représentant l'association Parlaren à Bouleno :**

- Mme Annie VADON

- Mme Françoise DALMAS

- M. Alain GOUVERNET

- M. Jacques VINCENT

## **QUESTION N° 13 – COMITE CONSULTATIF DES MARCHES FORAINS – CREATION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- abroger la délibération du 23 juin 2015 créant la Commission Consultative des Marchés Forains,
- créer le Comité Consultatif des Marchés Forains dont la composition comprend 8 membres :

A l'unanimité des membres présents, le vote à lieu à main levée,

Le Maire, Président de droit ou son représentant

Membres du Conseil Municipal :

- M. Guy JEAN
- Mme Geneviève SIBEUD
- M. Pierre MICHEL
- Mme Marie-France NERSESSIAN

Représentants des commerçants des marchés forains :

- M. Christophe HENRY
- M. Jean-Louis JULIAN
- Un représentant du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence Vaucluse et Limitrophes.

### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

#### **QUESTION N° 14 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN – MODIFICATION DES STATUTS**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Ne pas approuver la modification des statuts ci-annexés du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

#### **Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions :** Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

#### **QUESTION N° 15 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter le Budget Primitif 2017, Budget Principal, qui se résume ainsi qu'il suit :

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>OPERATIONS REELLES</b> | <b>OPERATIONS ORDRES</b> | <b>TOTAL</b>        |
|----------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| Dépenses                         | 21 895 317 €              | 3 185 207 €              | <b>25 080 524 €</b> |
| Recettes                         | 25 080 524 €              |                          | <b>25 080 524 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  |                           |                          |                     |
| Dépenses                         | 7 998 375 €               |                          | <b>7 998 375 €</b>  |
| Recettes                         | 4 813 168 €               | 3 185 207 €              | <b>7 998 375 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>                     |                           |                          |                     |
| Dépenses                         | 29 893 692 €              | 3 185 207 €              | <b>33 078 899 €</b> |
| Recettes                         | 29 893 692 €              | 3 185 207 €              | <b>33 078 899 €</b> |

**Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés**

**Contre** : M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS (2 voix), M. ZILIO (2 voix), Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 16 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter le Budget Primitif 2017, Budget Annexe Assainissement, qui se résume ainsi qu'il suit :

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>OPERATIONS REELLES</b> | <b>OPERATIONS ORDRES</b> | <b>TOTAL</b>       |
|----------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|
| Dépenses                         | 186 000 €                 | 1 054 000 €              | <b>1 240 000 €</b> |
| Recettes                         | 1 130 000 €               | 110 000 €                | <b>1 240 000 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>  |                           |                          |                    |
| Dépenses                         | 1 084 000 €               | 250 000 €                | <b>1 334 000 €</b> |
| Recettes                         | 140 000 €                 | 1 194 000 €              | <b>1 334 000 €</b> |
| <b>TOTAL</b>                     |                           |                          |                    |
| Dépenses                         | 1 270 000 €               | 1 304 000 €              | <b>2 574 000 €</b> |
| Recettes                         | 1 270 000 €               | 1 304 000 €              | <b>2 574 000 €</b> |

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Contre :** Mme GUTIEREZ, M. FIORI, Mme BOUCLET, Mme FARJON-DESFONDS, M. ZILIO (2 voix),  
Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 17 – CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX – EXERCICE 2017**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- voter les taux des trois contributions directes locales pour l'année 2017 ainsi que précisé ci-dessous :



|  | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Taxe habitation</b>                             | 9,90%       | 9,90%       | 9,90%       | 9,90%       |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>     | 15,18%      | 15,18%      | 15,18%      | 15,18%      |
| <b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b> | 50,87%      | 50,87%      | 50,87%      | 50,87%      |

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. FIORI,, Mme PETRINI-CAMILLO

**QUESTION N° 18 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M.) – EXERCICE 2017 – VOTE DES TAUX – CONVENTION DE REVERSEMENT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) – ADOPTION**

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- maintenir pour 2017 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans les conditions susvisées,
- adopter la convention de reversement du produit de la T.E.O.M. perçu par la Commune en 2017 à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- autoriser le Maire à signer la convention de reversement à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés**

**Abstentions** : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO